

N° 78

1^{er} TRIMESTRE 1987



JIRI KOLAR

l'artiste musicien

S. A. M. U. P.

14-16, rue des Lilas - 75019 PARIS - Tél. (1) 42.40.55.88 - Métro : Place des Fêtes
Possibilité de parking.

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre BOULEZ

COMITE DE GESTION

SECRETAIRE GENERAL

François NOWAK

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Annie DUVAL-PENNANGUER

TRESORIER

Pierre ALLEMAND

TRESORIER ADJOINT

Daniel BELARD

SECRETAIRE AUX AFFAIRES JURIDIQUES

Karim TOURE

SECRETAIRE AUX AFFAIRES SOCIALES

Georges JOVENAUX

SECRETAIRE AUX AFFAIRES CULTURELLES

Jacqueline KALFA

SECRETAIRE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES NATIONALES

Alain PREVOST

SECRETAIRE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES REGIONALES

Alain LE BELLEC

SECRETAIRE AUX RELATIONS INTER-SECTEURS

Georges KOUSSANELLOS

SECRETAIRE A L'INFORMATION

Antony MARSCHUTZ

SECRETAIRE AUX RELATIONS EXTERIEURES

René BENEDETTI

SECRETAIRE AU CONGRES

Jean-Claude PETIT

CHARGES DE MISSION

Roger BERTHIER

Jean-Pascal BOUARD

Jean EYNARD

Jacques MONTEBRUNO

Jocelyne ROSE

AUTRES MEMBRES DU CONGRES

Jean-Louis CHAUTEMPS

Jean-Claude GUSELLI

Selma HERSCOVICI

Armand MOULAIN

Christian ROGER

Bernard WYSTRAETE

COMITE TECHNIQUE

ASSOCIATION DES CONCERTS COLONNE

Paulette LIETARD

CHEF D'ORCHESTRE, CHANTEURS DE VARIETES

ARRANGEURS, SOLISTES

Robert QUIBEL

DANSEURS INTERMITTENTS

Martine VUILLERMOZ

DANSEURS DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA DE PARIS

Guy VAREILLES

ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS

Hubert CHACHEREAU

GROUPE VOCAL DE FRANCE

Cécile CLAUDE

MUSICIENS AFRICAINS

Frédéric NDOUMBE-NGANDO

MUSICIENS COPISTES

Raymond PIERRE

MUSICIENS-ENSEIGNANTS

Michel BARRE

MUSICIENS INTERMITTENTS

en attente

MUSICIENS-RELEVEURS DE MUSIQUE ENREGISTREE

Georges LETOURNEAU

MUSICIENS DES THEATRES PRIVES, MUSIC-HALLS,

CIROUES, CABARETS ET DANCINGS

Jacques PAILHES

MUSIQUE ENREGISTREE

François NOWAK

MUSIQUE ORIENTALE

en attente

ORCHESTRE DE L'ILE DE FRANCE

Annie DUVAL-PENNANGUER

ORCHESTRE DE PARIS

Christiane CHRETIEN

ORCHESTRE DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA DE PARIS

Daniel REMY

PROFESSEURS DE DANSE

Claude BESSY

RETRAITES

Fernand BENEDETTI

COMMISSION DE CONTROLE

Guy ARBION

L'ARTISTE MUSICIEN

Bulletin trimestriel

Prix du numéro 18 F (port en sus : 50 gr. tarif « lettre »).

Abonnement réservé aux organismes, sociétés,
associations, etc., qui s'occupent ou emploient

des artistes, pour 4 numéros 68 F (port payé).

(Paiement à l'ordre du SAMUP)

**Syndicat des Artistes Musiciens Professionnels de Paris
et de la Région Parisienne (SAMUP)**

Syndicat National des Artistes Musiciens de France (SNAM)

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiotvisuel et de
l'Action Culturelle (FNSAC/CGT)

Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

Direction-Administration : 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS

Téléphone : (1) 42.40.55.88

CCP SAMUP : 718-26 C PARIS

CCP SNAF : 14 107 80 M PARIS

Responsable de la publication : Antony MARSCHUTZ

CIVILISATION ET CULTURE

Notre civilisation, depuis l'Egypte antique qui cultivait le culte de l'image, et pour qui l'œil humain était le point de rencontre entre extérieur et intérieur, en passant par l'Asie Mineure et ses différents peuples, puis la Grèce et Rome et enfin les nouveaux apports dus aux bouleversements dans la première partie de notre ère, n'a été qu'une continuité que nos peuples ont su porter à divers sommets tout au long des siècles dans les multiples formes de l'expression et de l'art. Toutes ces créations rivales ou concordantes, ces pensées amassées, ces racines par milliers, ces creusets de l'intelligence sont notre culture. Ne laissons pas mourir ce qui est nous-mêmes.

« Civilisé s'oppose à grossier; cultivé s'oppose d'abord à ignorant. Et, pourtant, l'homme de connaissances a semblé souvent une caricature de l'homme cultivé. Sans doute, celui-ci est-il un homme de livres, d'œuvres d'art, un homme lié à des témoignages particuliers du passé. Mais peu importerait qu'il fût l'homme qui connaisse ces témoignages s'il n'était d'abord l'homme qui les aime. La vraie culture commence lorsque les œuvres ne sont plus des documents : lorsque Shakespeare est présent... La connaissance, c'est l'étude de Rembrandt, de Shakespeare ou de Monteverdi; la culture, c'est notre émotion devant la Ronde de Nuit, la représentation de Macbeth ou l'exécution d'Orfeo. La culture de chacun de nous, c'est la mystérieuse présence dans sa vie de ce qui devrait appartenir à la mort ».

Cette pensée d'André Malraux doit être présente à nos esprits, elle n'est pas récente mais est de plus en plus d'actualité; devant la prolifération de canaux médiatiques déversant leurs images, repoussons la confusion, chassons ce qui nous rend ignorants, choisissons la culture en préservant ses multiples composantes.

« Aussi profonde que soit la vérité que veut clamer l'artiste, s'il ne dispose que d'elle, il devient muet ».

Là encore Malraux nous tend la main; les structures appropriées, les grandes institutions et la Myriade d'individualités créatrices ne peuvent vivre que si des moyens financiers sont mis à leur disposition au moment de l'acte même mais ensuite aussi pour sa diffusion, sa propagation, sa distribution, en fait pour son maintien, sa présence, son renouvellement.

La mission à accomplir entend que le choix d'une production vivante et audiovisuelle soit prioritaire sur l'importation de spectacles et programmes pensés et réalisés ailleurs.

Pierre ALLEMAND

AUX AMATEURS D'HISTOIRE ET DE VERITE

L'Institut CGT d'Histoire Sociale, 263, rue de Paris 93156 Montreuil Cedex. Tél. (1) 48 51 84 90, est une association 1901 au service de l'histoire du syndicalisme et du syndicalisme qui a fait l'Histoire.

Le SNAM vous conseille d'y adhérer et de vous abonner à ses « Cahiers » (80 F pour une année). 21 numéros ont déjà été publiés, riches d'articles variés.

Le SNAM rappelle aussi la publication de l'ouvrage « Esquisse d'une histoire de la CGT », que vous pouvez toujours vous procurer à l'Institut CGT d'Histoire Sociale et vous informe de la sortie d'un nouvel ouvrage « CGT, approches historiques » que vous pouvez obtenir à l'Institut CGT d'Histoire Sociale pour la somme de 100 F (paiement à joindre à la commande).

1000 STAGES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le SNAM vous rappelle que le CENAM publie chaque année (15 novembre et 1^{er} avril) 2 brochures contenant les stages organisés en France.

Pour se procurer ces brochures (abonnement possible) s'adresser à CENAM, 51, rue Vivienne 75002 Paris. Tél. (1) 42.33.38.24.

Le SNAM vous rappelle également que le CENAM publie régulièrement des cahiers, guides, fichiers, actes de colloques, annales et livres sur la musique et la danse que l'on peut se procurer séparément ou, pour certains, par abonnement. Liste des publications et tarifs sur demande.

CONGRES DU SAMUP Samedi 13 décembre 1986

Comme nous le rappelons lors de notre congrès du samedi 30 novembre 1985, il nous est indispensable de nous donner les moyens de notre présence sur le terrain.

En effet depuis 1978, notre organisation a développé la théorie : « Partout où l'on parle de Musique, le Syndicat (de ce fait le Musicien) doit être présent ».

Cette théorie est de plus en plus positive puisqu'à Antenne 2, l'emploi et la masse salariale des Musiciens ont été multipliés par deux, le jazz a pénétré dans les conservatoires et écoles de musique, la SFP organise des élections professionnelles avec un collège artistique, la loi sur les droits des artistes a tenu compte des musiciens, l'AFDAS a organisé un stage « droit des artistes musiciens », un orchestre national de jazz a été créé, un diplôme de professeur a été créé, etc...

De plus, enfin certains journalistes mentionnent bien qu'insuffisamment encore la part importante que joue le musicien dans les spectacles vivants: ces journalistes, nous les rencontrons à différentes occasions : remises de prix, conférences de presse, victoires de la musique etc...

Liste des organismes où siège notre organisation :

- FIM : Fédération Internationale des Musiciens.
- CNM : Comité National de la Musique.
- CTI : Confédération des Travailleurs Intellectuels.
- UNAA : Union Nationale des Auteurs et Artistes.
- Assises Nationales de la Musique.
- ALAI : Association Littéraire et Artistique Internationale.
- BIMC : Bibliothèque Internationale de Musique Contemporaine.
- Antenne 2 : Comité d'Entreprise.
- Action Musique Danse.
- Médecine du Travail.
- CANRAS : Caisse de retraite.
- CARBALAS : Caisse de retraite.
- AFDAS : Formation Professionnelle Continue.
- Commission des Licences des Agents Artistiques.
- Commission des Licences d'Entrepreneurs du Spectacle.
- Association pour le Soutien du Théâtre privé.
- Commission de l'Education Nationale.
- Plan son.

Direction de la musique :

- Commission Jazz.
- Commission Variétés.
- Commission des Missions.
- Commission des Orchestres.

Conseil supérieur de la musique : président Daniel Moreau.

- Commission Education Formation.
- Commission Professions musicales (statut et conditions d'exercice).
- Association « Victoires de la musique ».
- Fondation pour la Création et la Diffusion musicales sonores.
- Fond de soutien de la chanson, des variétés et du jazz.
- BLIM : Bureau de Liaison Interprofessionnelle Musicale.

Lors de notre conseil syndical du mercredi 5 novembre, j'ai fait la proposition de me libérer de mon emploi actuel pour une durée d'une année afin de me consacrer exclusivement à notre organisation.

Cette proposition bénéficie d'un accord de principe du Conseil sous réserve que les conditions financières soient réunies afin de reverser éventuellement mon salaire intégral à l'employeur qui m'aura détaché de ses services. Le montage de ce détachement est en voie de règlement.

Mission prioritaire :

- Organisation Informatique du SAMUP et du SNAM.
- Etude des différentes possibilités qui peuvent nous être offertes quant à d'autres détachements de musiciens.
- Négociation dans tous les secteurs des différents modes d'exploitation de la prestation enregistrée des artistes interprètes.
- Rapprochement et organisation de tous les syndicats locaux du SNAM.
- Mise en place définitive du placement informatique.
- Mise en place d'une structure permettant la maîtrise de l'aspect social de nos professions.

En ce qui concerne l'organisation et l'emploi dans nos professions, ces aspects sont traités en permanence à la FCDMS (Fondation pour la création et la diffusion musicale sonore) dans 7 grandes rubriques :

- Production phonographique (Aide).
- Spectacle vivant (Aide).
- Distribution (Aide).
- Formation professionnelle (Aide).
- Production audiovisuelle (Aide).
- Soutien à des actions de promotion de la musique française.
- Actions dans le domaine de l'exportation.

Nous avons la possibilité de faire passer l'ensemble de nos revendications dans cette fondation et du fait du paritarisme de cette instance, il nous est agréable de constater que très souvent nos revendications sont piratées.

Les nombreuses ramifications font que l'ADAMI, la SACEM, la SPEDIDAM, la SPPF, futures partenaires financiers pour la création, la diffusion de spectacles vivants, et la formation d'artistes appliqueront les orienta-

tions de cette fondation. Cela nous amène directement aux conséquences de la loi du 3 juillet 1985 qui, si elle ne nous a pas donné satisfaction en ce qui concerne la télévision, nous donne des espoirs sur l'utilisation des sommes provenant de l'application de cette loi. (Exemple : affaire Foiles Bergères). Les orchestres nous posent de gros problèmes de forme, c'est pourquoi nous avons travaillé sans relâche Maître Jean Vincent, Avocat à la Cour, Pierre Allemand et moi-même pour concevoir une note qui nous donne satisfaction et qui permette aux orchestres d'être présents sur le marché national et international de l'audiovisuel.

Nous parvenons progressivement à modifier le comportement de la SPEDIDAM et ainsi lui donner une orientation qui devrait être positive dans un proche avenir pour l'ensemble de notre profession.

Pour terminer, nous devons remercier les musiciens du Midi qui ont par leur présence physique massive et déterminée permis de

préserver les acquis sur les droits assédés. Par trois fois, ils ont affrété des cars pour se rendre au Ministère de la Culture et au Siège du CNPF.

Notre organisation est intervenue et a apporté son soutien au mouvement exemplaire des étudiants qui avait été frappé de plein fouet par une répression sauvage des forces de l'ordre lors de leur manifestation du 5 décembre 1986, et ce conformément aux préambules de nos statuts stipulant : « Il se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques comme les réformes en vigueur ou à conquérir ».

Fr. NOWAK

POUR UNE ECOLE SUPERIEURE DE VARIETES

Proposition du Syndicat des Artistes Musiciens de Paris pour une Ecole Supérieure des Variétés

Telle qu'elle est aujourd'hui l'Ecole de Variétés est d'un niveau de cours préparatoire. Il est essentiel que les étudiants et étudiantes sortant de cette école aient acquis un niveau de compétence équivalent à un cours supérieur de CNSM (1) : c'est à cette seule condition, à nos yeux, qu'il sera effectivement possible de lutter à armes égales contre l'envahissement des médias français par les chanteurs de tradition anglo-saxonne, qui eux, au-delà de leurs qualités individuelles, ont tous reçu une solide formation musicale et scénique.

Si nous désirons être « concurrentiels » et exporter dans ce domaine, ce qui aujourd'hui semble être la volonté d'une majorité de partenaires, il est urgent de créer en France une Ecole Supérieure de la Variété capable :

- d'assurer un recrutement sur une large base et dans tout le pays;
- d'établir un véritable cursus pédagogique articulé en années avec un système de contrôle des connaissances;
- d'assurer une articulation active entre l'Ecole et le milieu professionnel.

Nous appelons donc de nos vœux la mise en place rapide d'une commission ad hoc « issue des Sociétés » composée de professionnels chargés d'élaborer le plan de préfiguration d'une telle Ecole avec :

- critères de recrutement du corps professoral;
- critères de recrutement du directeur;
- détermination du plan et du cursus des études;
- réflexion sur la relation entre l'Ecole et le milieu professionnel.

Il serait souhaitable que les représentants des Sociétés au Conseil d'Administration soient avant tout des professionnels du Spectacle, exception faite naturellement des représentants du Ministère de la Culture. En effet, nos sociétés ont suffisamment de spécialistes en leur sein pour constituer un conseil d'administration de très haut niveau artistique.

Dans ces conditions les 3 sièges réservés sont inutiles. Par ailleurs, en d'autres occasions (FCDMS ou Victoires de la Musique) la SPEDIDAM et les autres Sociétés ont montré qu'elles étaient hostiles aux représentations individuelles, fussent-elles des notoriétés possédant la science infuse, parce qu'elles ne parlent qu'en leur propre nom.

L'ensemble de notre profession est très attachée à ce qu'une Ecole Supérieure des Variétés forme enfin de véritables artistes qui n'essayeront plus de tromper leur public en mimant une chanson un micro à la main.

Le Secrétaire général du SAMUP : François NOWAK

(1) CNSM : Conservatoire National Supérieur de Musique.

États Généraux de la Culture

« La culture française se porte bien pourvu qu'on la sauve »

Le 17 juin 1987 (après-midi et soirée)
Théâtre de Paris, 15, rue Blanche 75009 PARIS

« La Culture Française se porte bien pourvu qu'on la sauve » : à l'initiative de Jack Ralite et après les Rencontres d'Aubervilliers sur l'audiovisuel, puis d'Avignon sur le théâtre, une nouvelle Rencontre pour la Culture a eu lieu le 9 février dernier au théâtre de l'Est Parisien. Plus de 550 artistes et créateurs de toutes disciplines y ont participé et décidé la tenue des États Généraux de la Culture le 17 juin prochain au théâtre de Paris. Aux 247 premiers signataires se joignent quotidiennement beaucoup d'autres. Un appel que les artistes rassemblés le 9 février dernier ont estimé « urgent et nécessaire » de faire circuler, signer et discuter à l'effet de « créer un large mouvement pour ces États Généraux », tout comme de faire connaître les débats de leur rencontre. Un compte rendu est employé, en termes forcément résumés, et par des témoignages de ceux qui, n'ayant pu être présents, avaient adressé des messages de soutien et de sympathie.

Nous vous appelons à venir témoigner, débattre, établir le cahier d'exigences autour duquel tous les professionnels de la musique pourront se rassembler et faire entendre leur voix.

C'est déjà avec des idées de propositions, leur cahier d'exigences, que les musiciens participeront aux États Généraux de la Culture.

Compositeurs et Chefs d'Orchestre : Georges Aperghis, Jean-Claude Casadesus, Antoine Dunamei, Pascal Dusapin, Henri Dutilleul, Graciane Finzi, Nicolas Frize, Renaud Gagneux, Philippe Gérard, Philippe Hersant, Feix Ibarrondo, Pierre Jansen, David Lacroix, Michel Legrand, Roger Lersy, Giovanna Marini, Diego Masson, Patrice Mestral, Maurice Onana, Bernard Parmegiani (GRIM), Sergio Ortega, Jean-Claude Petit, Jean-Louis Petit, Michel Portal, Yves Prin, Dominique Probst, Patrice Sciortino, René Sylviano, François Vercken.

Musiciens : Pierre Alemand (Orchestre de Paris), Pierre-Yves Artaud, Marcel Azzola, Jean-François Benatar (INOP), Roger Bernier (TNOP), Jean-Louis Chautemps, Willy Coquilhat, Serge Duchesnes (ONF), Jean-François Heisser, Bernard Lubat, Jacques Mercier, François Nowak, Jacques Prat (NOP), Daniel Rémy (TNOP), Martine Shuman (NOP), Brigitte Sylvestre, Gaston Sylvestre, Pierre Thuries.

Chanteurs : Cécile Claude, Agnès de Brunhoff, Irène Joachim, Anne-Laure Poulain, Marcel Quillevère, Michel Rostain.

Artistes des Concours de l'Opéra de Paris : Félicien Bonifay, Jean-Claude Costa, Daniel Courmont, Jacques Dandrey, Jacqueline de Montzey, Zorica Mazzy, Pierrette Milly, Guy Milly, Catherine Trigeau.

Participent également à cet appel : Jean Drejac (auteur), Guy Erisman (Radio-France), Hélène Jarry (Critique musical), Gérard Meunier (compositeur et directeur du Conservatoire Régional d'Aubervilliers), Léon Nerville (Directeur du Conservatoire de Montreuil), Fernand Vandenboegarde (Compositeur et Directeur du Conservatoire de Blanc-Mesnil).

Pour tous renseignements s'adresser à : Claudine Joseph, 49, av. de la République 93000 Aubervilliers. Tél. 48.34.84.00.

ORDRE DU MARCHE FRANCAIS DE LA MICRO-INFORMATIQUE

Constructeur	Nbre de machines vendues en 1986	Part de marché 1986	Nbre de machines vendues en 1985	Part de marché 1985
IBM	64 000	20,6 %	57 000	24,8 %
BULL	35 000	11,3 %	23 000	10,0 %
OLIVETTI	32 000	10,3 %	16 000	7,0 %
APPLE	28 000	9,0 %	48 000	20,9 %
VICTOR	22 000	7,1 %	5 000	2,2 %
SMT-GOUPIL	15 000	5,5 %	14 000	6,1 %
CLONES	13 000	4,3 %	—	—
ASIATIQUES	—	—	—	—
ZENITH	10 500	3,4 %	3 500	1,5 %
COMPAQ	8 000	2,6 %	4 500	2,0 %
HEWLETT	7 000	2,2 %	3 000	1,3 %
PACKARD	—	—	—	—
TOTAL	310 000		230 000	

Pour tous ceux qui sont engagés dans les métiers de la musique,
une analyse musicale vivante, un document de référence et un outil de formation

ANALYSE MUSICALE

Revue publiée sous l'égide de la Société Française d'Analyse Musicale

Chaque trimestre



80 pages grand format

Numéro 7 - Avril 1987

Thème : L'INTERPRÉTATION : ASPECTS ANALYTIQUES, GESTIQUES ET SOCIOLOGIQUES
Articles de M. BIGET, P.A. CASTANET, A. G-DECHAUME, G. GUERTIN, J. HAURY, P. MOUTAL, A. PANIGEL, L. PAREYDT

Analyse appliquée : LISZT, BARTOK, MESSIAEN, BOULEZ

Vente, Abonnement et Information : 11, rue Saint-Augustin, 75002 Paris. Tél. : (1) 42.61.90.79

Abonnement 4 numéros : 225 F - Le n° : 70 F - Série 1 à 4 (tarif spécial) : 185 F - Le n° : 60 F

COUPON-RÉPONSE. Pour recevoir une documentation complémentaire, remplir, découper et renvoyer le présent coupon. *Je désire recevoir une documentation* ☐.

NOM Profession

Adresse

LA SACD GAGNE SON PROCES CONTRE CANAL +

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) a obtenu gain de cause devant la première chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris qui a ordonné à Canal Plus de négocier avec elle les conditions financières de leur contrat pour les années 1986 et 1987.

La SACD désire, lors de cette renégociation, obtenir le paiement de droits d'auteurs que Canal Plus refuse de verser en estimant que ceux-ci sont compris dans les sommes payées parallèlement aux producteurs.

Lors de l'audience du 15 octobre dernier, M. Olivier Carmet, avocat de la SACD, avait plaidé qu'il fallait distinguer d'une part, l'achat à un producteur de cinéma du droit de diffuser un film, c'est-à-dire la location de la pellicule, et d'autre part, les droits d'auteurs qui doivent être par la suite versés à des sociétés d'auteurs comme la SACD, en application de « contrats généraux de repré-

sentation ». Se fondant sur cette distinction, Canal Plus entendait faire juger que son « contrat général de représentation », signé le 22 janvier 1985, était nul car dépourvu de contrepartie pour elle.

Le tribunal présidé par M. Jean-Marie Desjardins a rejeté cet argument soutenu par M. Bernard Jouanneau, avocat de Canal Plus. Il a déclaré que le contrat de 1985 conférait seulement à Canal Plus « l'autorisation générale d'utiliser l'ensemble des œuvres actuelles et futures inscrites au répertoire » de la SACD. Le jugement déclare donc que Canal Plus reçoit une contrepartie à ses versements et rejette sa demande de remboursement des sommes payées à la SACD depuis 1985, soit trois millions de francs.

Canal Plus devra donc renégocier avec la SACD « dans un esprit de bonne foi et de coopération » les conditions financières du renouvellement de ce contrat de représentation.

CENTRES D'INFORMATIONS SUR L'HABITAT

Nous vous rappelons que les centres d'information sur l'habitat offrent gratuitement, dans de nombreux départements, tous les renseignements nécessaires aux particuliers, pour résoudre leurs problèmes de logement. Conseils juridiques, financiers, fiscaux, techniques : tous les thèmes sont abordés pour diriger, le plus efficacement possible, l'usager

dans le maquis des démarches à accomplir. Leur rôle est de vous informer, mais pas d'effectuer les démarches à votre place, ni de vous défendre en cas de litige. L'association nationale d'information logement donne 24 h sur 24 les adresses de ses antennes pour chaque département au 42.02.65.95.

FICHIER DE PLACEMENT

A plusieurs reprises, nous vous avons fait part de notre volonté de créer un fichier de placement informatique des artistes musiciens "chefs d'orchestre - musiciens interprètes - chanteurs - arrangeurs - etc...".

Notre organisation a travaillé depuis 2 ans sur ce projet et enfin nous pouvons mettre à votre disposition un questionnaire qui devrait nous permettre de répondre d'une façon précise aux propositions d'emplois qui nous sont faites.

Veuillez donc avoir l'amabilité de bien vouloir répondre à ce questionnaire en ne négligeant aucune question.

Naturellement nous nous réservons la possibilité de faire passer un test dans certains cas.

Nous sommes persuadés que ce fichier sera perfectible et nous comptons sur votre participation pour créer enfin un instrument de placement à la hauteur de notre profession.

Nom : Prénom :

Adresse :

Sexe :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. personnel : Tél. (autres) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

N° S. S. :

N° SPEDIDAM :

Congés spectacle N° :

Caisse(s) de retraite - 1 = CANRAS ☐
 - 2 = CAPRICAS ☐
 - 3 = CARBALAS ☐
 - 4 = IRCANTEC ☐
 - 5 = CNRACL ☐
 et autres :

Musicien classique..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien Big Band (Rythmique) ☐ Oui ☐ Non
 Musicien d'accompagnement classique..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien d'accompagnement danse..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien d'accompagnement de variété..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien arrangeur..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien Concertiste..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien Orchestrateur..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien Studio..... ☐ Oui ☐ Non
 Musicien de Bal..... ☐ Oui ☐ Non

Qualification(s) autre(s)

Chef d'orchestre : Classique - Jazz Big Band - de petites formations de Jazz -
 (à souligner) Orchestre de Bal - Musique Tzigane - Musique antillaise -
 Autres :

7'enseigne au Conservatoire de :
 à l'indice Nombre d'heures
 (Voir fiche de salaire)

et au Conservatoire de :
 à l'indice Nombres d'heures
 (Voir fiche de salaire)

	1er	2ème	3ème
Instrument(s) enseigné(s) :			
Matière enseignée :			

Diplômes (Enseignement) : C.A. ☐ Oui ☐ Non Diplôme d'Etat ☐ Oui ☐ Non
 Autres :

Nom de l'orchestre ou du groupe :

.....

	1er instrument	2ème instrument	3ème instrument
Instrument joué			
Niveau technique	(1) (2) (3) Moyen Bon T.Bon	(1) (2) (3) Moyen Bon T.Bon	(1) (2) (3) Moyen Bon T.Bon
Niveau lecture			
a vue	(1) (2) (3) Moyen Bon T.Bon	(1) (2) (3) Moyen Bon T.Bon	(1) (2) (3) Moyen Bon T.Bon
Lecture grille			
d'accord	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Big Band	1ère 2ème 3ème partie partie partie	1ère 2ème 3ème partie partie partie	1ère 2ème 3ème partie partie partie
Improvisation	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Prix (diplômes ou références)			
Styles de musique	Symphonique - Lyrique - de chambre - classique		
que vous pouvez	contemporaine - orale - New Orléans - Middle Jazz		
bien interpréter	Beep Bop - Menuet -		
(A souligner)	Musique ancienne - Valse - Paso doble		
	Tango - Tzigane - Antillaise - Salsa		
	Traditionnelle - Russe - Rock		

Je peux partir en tournée pendant les périodes scolaires ☐ Oui ☐ Non

Du au

Du au

Du au

Du au

Casting (facultatif) - Joindre Photo d'identité.

Couleur des yeux : Présentation (look) :

Couleur des cheveux : Elocution:

Taille en cm :

N° Assedic :

Nom de l'ANPE :

Profession extra musicale :

ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL DANS LES ORCHESTRES OU ENSEMBLES MUSICAUX (OU TROUPES DE DANSE)

Les élections de délégués du personnel sont obligatoires dans tous les établissements, associations ou tout organisme de droit privé quels que soient leur forme et leur objet, où sont occupés au moins onze salariés.

Dans toute entreprise ou organisme mentionné ci-dessus, le chef d'entreprise doit, chaque année, informer le personnel par affichage de l'organisation des élections en vue de la désignation des délégués du personnel. Ce document enrichi précise la date du premier tour de ces élections qui doit se placer au plus tard le 45^e jour suivant celui de l'affichage.

Les organisations syndicales intéressées sont en même temps invitées par le chef d'entreprise à établir les listes de leurs candidats.

Art. L. 423-18 L. N° 829-15 du 28 oct. 1982]

MISSION

Les délégués du personnel ont pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres lois et règlements concernant protection sociale, hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

De saisir l'inspection du travail de toutes plaintes et observations relatives à l'application des prescriptions législatives et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

Le nombre des délégués du personnel est déterminé par le nombre de salariés :

- de 11 à 25 salariés : 1 titulaire, 1 suppléant.
- de 26 à 50 salariés : 2 titulaires, 2 suppléants.
- de 51 à 100 salariés : 3 salariés, 3 suppléants.
- de 101 à 250 salariés : 5 titulaires, 5 suppléants.

Sont électeurs : les salariés âgés de 16 ans accomplis ayant travaillé trois mois au moins dans l'entreprise.

Sont éligibles : les salariés âgés de 18 ans accomplis ayant travaillé dans l'entreprise depuis un an au moins.

Les délégués du personnel sont élus pour un an et rééligibles.

— L'élection a lieu à scrutin secret sous enveloppe. Il est procédé à des votes séparés pour les titulaires et les suppléants.

— L'élection a lieu pendant le temps de travail (art. L. N° 85915 du 28 oct. 1982).

— Le scrutin est de liste à deux tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits, il est procédé, dans un délai de 15 jours, à un second tour de scrutin pour lequel les électeurs peuvent voter pour des listes autres que celles présentées par les organisations syndicales.

2) Tarifs réévalués au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année :

A) THEATRES PRIVÉS, MUSIC-HALLS, CIRQUES

1^{er} avril 1987 - TARIF DE BASE : 368,57 F

Suppléments (1) pour...

Instruments multiples	15 %	Amplification	20 %
Tenue fournie par la Direction	5 %	Effectif de 2 à 5 musiciens	35 %
Tenue non fournie	10 %	Effectif de 6 à 10 musiciens	20 %
Courte saison	12 %	Effectif de 11 à 15 musiciens	10 %
Sous-chef d'orchestre	25 %	Effectif, piano ou autre instru. seul	100 %
Chef d'orchestre	100 %	Indemnité de panier (2)	41 F

(1) Les majorations se calculent sur le tarif de base.

(2) S'il n'y a pas 2 heures d'arrêt entre 2 services ou répétitions.

Pianistes-Répétiteurs

Appartenant à l'orchestre, 208,10 F les 2 premières heures
+ 106,26 F l'heure supplémentaire
N'appartenant pas à l'orchestre, 231,80 F les 2 premières heures
+ 119,81 F l'heure supplémentaire

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'EMPLOI

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 13 MAI 1987

8, AVENUE DE SÉGUR - 75700 PARIS
TÉL. : 45 67 55 44

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez souhaité que vous soit communiqué le texte de la mesure d'équivalence récemment intervenue en faveur de certains professeurs de musique en matière d'ouverture du droit aux prestations des assurances sociales.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de la lettre ministérielle du 24 février 1987 aux termes de laquelle chaque heure d'enseignement dispensée dans les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, visés à l'article 63 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, est considérée comme équivalente à deux heures de travail effectif pour l'application des articles L. 313-1 et R. 313-2 à R. 313-7 du code de la sécurité sociale.

J'appelle votre attention sur le statut des établissements visés qui doivent être gérés par une commune, un département ou une région et placés sous le contrôle du ministère chargé de la Culture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Directeur de l'Assurance-Maladie

D. POSTEL-VINAY

Monsieur le Secrétaire Général
du Syndicat National des
Artistes Musiciens de France (S.N.A.M.)
14/16, rue des Lilas

75019 - P A R I S -

Ministère des Affaires Sociales
et de l'Emploi

Le Secrétaire d'Etat
chargé de la Sécurité Sociale

CAB. 6/SS/N°1
AM2 GA 669 HL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24 FEV. 1987

8, avenue de Ségur, 75700 Paris
Téléphone : 45 67 55 44

Monsieur le Président,

Depuis l'intervention du décret n° 80-220 du 25 mars 1980, les conditions d'ouverture du droit des assurés sociaux des professions non agricoles aux prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès s'apprécient soit sur la base d'une durée minimale d'activité salariée, soit sur la base d'un montant minimal de cotisations.

Il a toutefois été admis que les heures de cours dispensés par certaines catégories d'enseignants pouvaient être assimilées, au regard de l'ouverture du droit aux prestations, à un nombre plus élevé d'heures de travail effectif.

Compte tenu des mesures déjà intervenues en faveur de certains personnels enseignants, il m'apparaît équitable d'assouplir également les conditions générales d'ouverture du droit aux prestations au profit des enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, visés à l'article 63, 1er alinéa de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et placés sous le contrôle du Ministère chargé de la Culture.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir porter à la connaissance des caisses primaires d'assurance maladie que chaque heure d'enseignement dispensée dans les établissements ci-dessus mentionnés est considérée comme équivalant à deux heures de travail effectif pour l'application des articles L 313-1 et R 313-2 à R 313-7 du code de la sécurité sociale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Adrien ZENLIER

Monsieur le Président du
Conseil d'Administration de
la Caisse Nationale de
l'Assurance Maladie des
Travailleurs Salariés
66 avenue du Maine

LA SAINTE-CECILE N'A PAS ETE OUBLIEE PAR LES MUSICIENS-COPISTES

Comme chaque année les Musiciens Copistes et les Musiciens Releveurs de Musique enregistrée se sont réunis pour un banquet amical à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Une trentaine de personnes étaient présentes le vendredi 31 novembre 1986 au restaurant de l'Arc en Ciel du Palais des Congrès (CIP - Porte Maillot) à Paris, entourant Henri Dutilleul, qui avait accepté de présider ce repas. Tous ont regretté l'absence de son épouse, Geneviève Joy, éloignée de Paris par ses activités de soliste.

Étaient présents également, invités par nos convives, Pierre Allemand (Président du SNAM) et son épouse; ce dernier, à cause de ses

occupations prenantes, n'avait pas pu se joindre aux Musiciens Copistes pour leurs banquets traditionnels, depuis plusieurs années.

L'ambiance était excellente autour des tables et cette réunion aux allures de festin a permis à certains de retrouver des collègues qu'ils ne voient pas souvent. Raymond Pierre, avec tact et discrétion, animait cette soirée qui, comme chaque année, était vraiment un symbole de solidarité professionnelle, solidifiant l'union syndicale par un ciment humain aux couleurs de fête. Toutes nos professions d'artistes devraient s'en inspirer pour laisser un peu de temps à l'amitié de s'exprimer.

LE SNAM

ARTISTES MUSICIENS COPISTES

BLANC Claudine, Clavières Velric 15590 Lascelle Mandailles. Tél. 71.47.42.63.
BON Christian, 6, traverse au Pont Baret. 13100 Aix en Provence. Tél. 42.21.46.48.
BUTIN Patrick, 9, rue Marc Sangnier. 94700 Maisons Alfort. Tél. (1) 43.68.91.92.
CHAIZE Pierre, 239, Bd Jean-Jaurès 92100 Boulogne sur Seine. Tél. (1) 46.21.12.94 - 43.21.64.48
CHARPENTIER Daniel, 2, rue Versigny 75018 Paris. Tél. (1) 42.54.10.02.
CHENU François, 79, rue des Haies. 75020 Paris. Tél. (1) 43.48.31.35.
COSTE René, 4 allée du Manoir. 78480 Verneuil sur Seine. Tél. (1) 39.71.83.52.
CROIX Jean-Claude, 71, rue du Pont de Créteil 94100 St-Maur des Fossés. Tél. (1) 48.89.77.19.
DEMEAUX Jean, 8, rue J.-Cartigny 93150 Blanc-Mesnil. Tél. (1) 48.67.26.93.
DESSOUBRET Raymond, 40, rue Victor-Hugo 94700 Maisons Alfort. Tél. (1) 43.76.31.04.
DUBOIS Martial 5 bis, rue du Centre 91130 Ris Orangis. Tél. (1) 60.79.09.13.
DIUHALDE Michel, 21, rue Sully 78710 Rosny sur Seine. Tél. (1) 30.42.82.09.
GROSJEAN Anne, 12, rue Marx Dormoy 75018 Paris. Tél. (1) 42.45.35.10.
ICHER Robert, 45, Bd Perdreau 92100 Athis Mons. Tél. (1) 69.38.98.69.
JEANNOT Olivier, 13, rue Guillaume Tell 75017 Paris. Tél. (1) 47.66.82.26.
JOUOT Henri, 123, rue Lamarck 75018 Paris. Tél. (1) 46.27.85.57.
KELLER Patrick 13, av. A. de Vigny 95230 Soisy sur Montmorency. Tél. (1) 39.89.79.24.
KOIZAN Marian, 12, rue Montcalm 75018 Paris. Tél. (1) 42.55.47.03.
LADET Jean-Marc, 30, rue de la Réunion 75020 Paris. Tél. (1) 45.44.24.62.
LEFEVRE Marc, 20, rue du Hameau de la Tuilerie 78500 Sartrouville. Tél. (1) 39.57.00.85.
LEMASLE Rémy, 12, square de Galicie 35000 Rennes. Tél. 99.41.89.18.
LEGAT Richard, 9, rue Jaucourt 75012 Paris. Tél. (1) 43.42.32.26.
LETOURNEAU Georges, 9, rue Campagne 1^{re} 75014 Paris. Tél. (1) 43.22.68.66.
LUPATO Jean-Claude, 9, rue du Chef de Ville 92140 Clamart. Tél. (1) 46.44.84.04.
MENASSE Gaston, 5, rue de l'Égalité 93600 Aulnay sous Bois. Tél. (1) 48.66.73.52.
NAUDIN Claude, 18, Bd B.-Vildé 92260 Fontenay aux Roses. Tél. (1) 46.60.89.38.
PIERRE Raymond, 15, rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers. Tél. (1) 43.52.02.17.
PEDELABORDE Michel, 26, av. de Condé 78000 Maison Lafitte. Tél. (1) 39.62.61.02.
ROMBY Guy-Paul, 116, rue des Pyrénées 75020 Paris. Tél. (1) 43.48.96.15.
ROSE Jocelyne, 9, av. P.-Brossolette 94400 Vitry sur Seine. Tél. (1) 46.80.25.64.
ROBIN Pierre, 18, rue Morice 92110 Clichy. Tél. (1) 47.39.91.89.
SAMYN Roger, 22, rue R.P. Gimont 92500 Rueil Malmaison. Tél. (1) 47.51.17.47.
SILMON Jean-Louis, 13, allée Pirouette 77200 Torcy. Tél. (1) 60.05.67.75.
THURIES Pierre, 13, rue de la Tour d'Auvergne 75009 Paris. Tél. (1) 42.82.06.19.
OTT Marioline, 87, rue Boileau 75016 Paris. Tél. (1) 45.24.09.78.
WALLET Roland, 4, rue M. Wissocq 62500 St-Omer. Tél. 21.93.45.30.

NOUVEAUX ADHERENTS (SAMUP)

ALTO

Jean-Paul GIRBAL, 99, rue de l'Abbaye. 80000 Amiens. Tél. 22.91.50.79.

AUTEUR-COMPOSITEUR-TROMPETTISTE

Leonardo Dias DE AZEVEDO, 60, rue du 19 Janvier 92380 Garches. Tél. 47.01.01.85.

BATTERIE

Philippe AUBOU, 10, allée du Président-Allendé 93450 L'Île saint-Denis.

CHANTEUR

Vasco Jorge Lourenco RESENDE, 51, av. de la Libération 94100 St-Maur des Fossés. Tél. 48.83.46.15.

CHANT

Jackie CHARBONNIER, 2, Square d'Heidelberg Les Palombes 94500 Vandœuvre. Tél. 83.55.32.43

CHANT GUITARE CLAVIERS TROMPETTE

Philippe JARRY, 6, rue du Bois Péan 44110 Chateaubriant. Tél. 40.81.06.37.

CONTREBASSE

Jean-Claude MERAULT, 23, rue de Borrego 75020 Paris. Tél. 43.66.06.14.

Monique GUILLOUET, 71, rue d'Avron 75020 Paris. Tél. 43.56.04.96.

GUITARE

Jean HATZAKORTZIAN, 13, rue de Stalingrad 78800 Houilles. Tél. 39.68.50.53.

GUITARE BASSE PIANO

Christian BOURRIER, av. de la 1^{re} Armée, 24150 Lalinde. Tél. 53.61.06.60.

GUITARE CLASSIQUE

Wilhelmus HOOGEWERF, 27, rue Jacques Delporte 77500 Chelles. Tél. 64.26.17.43.

PERCUSSIONS

Laurent DELEBECQUE, Place de l'Eglise, Rade-pont 27380 Fleury-sur-Andelle. Tél. 32.49.90.26.

PIANO

Jean-Bernard RABESON, 1559, rue de Bernau 94500 Champigny. Tél. 48.80.01.55.

Michel BROUJEAN, 71, av. de St-Ouen 75017 Paris. Tél. 42.63.50.13.

Jean-Paul FABRY, 1, square de la Brave Margot 91080 Courcouronnes. Tél. 60.79.21.78.

TROMBONE

Paul BALSIER, St-Antoine Rt de Castelnau de Guers 34120 Pezenas. Tél. 67.98.19.59.

VIOLON

Gilles LEFEVRE, 12, place St-Foy Logis des Carreaux 28000 Chartres. Tél. 37.36.82.62.

VIOLON CHANT

Catherine LE FORESTIER, 28, rue du Petit Musc 75004 Paris. Tél. 42.72.99.45.

BAREMES 1987 SAMUP ET ADHERENTS ISOLÉS DU SNAM

Adhésion 150 F. Carte gratuite (carnet pluriannuel)

Timbres mensuels	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Salaire mensuel jusqu'à 4 750 F	43	86	129	172	215	258	301	344	387	430	473	516
de 4 750 à 6 900 F	57	114	171	228	285	342	399	456	513	570	627	684
de 6 900 à 9 600 F	74	148	222	296	370	444	518	592	666	740	814	888
de 9 600 à 11 700 F	88	176	264	352	440	528	616	704	792	880	968	1056
plus de 11 700 F	97	194	291	388	485	582	679	776	873	970	1067	1164

Le SAMUP demande à ses adhérents ayant des revenus de plus de 16 000 F par mois, de bien vouloir verser des cotisations au tarif ci-dessous, ces cotisations sont néanmoins solidaires, donc facultatives. Au-dessus de 20 000 F, 25 000 F etc... ces cotisations volontaires peuvent être majorées à un taux choisi par l'adhérent.

Salaire au-dessus de 16 000 F	143	286	429	572	715	856	1001	1144	1287	1430	1573	1716
-------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------

Chômeurs non secourus : gratuit sauf le premier timbre annuel (FNI).

Chômeurs secourus : tarif correspondant aux revenus globaux.

Étudiants entrant dans la profession : 70 F pour l'année.

Retraités sans activité professionnelle musicale : 70 F pour l'année.

Retraités avec activités professionnelle musicale : tarif correspondant aux revenus globaux.

RESPONSABLES DES SYNDICATS DU S.N.A.M.

ANGERS : Jean Ponthou, 55, av. Boutton. 49130 Les Ponts de Cé. Tél. 41.34.13.75.
AVIGNON : **Musiciens** : Marle-Georges Picard, 13, rue François Arago. 84000 Avignon. Tél. 90.85.51.99.
Danseurs : Stanislas Wisniewski, 2, impasse des Pervenches. 30133 Les Angles. Tél. (90) 25.34.83.
BESANCON : Walter Bellagamba, Conservatoire National de Région, 1, place de la Révolution 25000 Besançon. Tél. 81.81.11.44.
BORDEAUX : **Musiciens** : Mayorga Denis, 8, les Hauts d'Yvrac. 33370 Tresses. Tél. 56.06.04.61
Danseurs : Sylvie Daverat, 21, rue Bouffard. 33000 Bordeaux.
CAEN : Fabrice Guincestre, 1452, route de Bretteville. 14123 Ifs. Tél. 31.82.66.68.
CHATELLERAULT : **Musiciens-enseignants** : Olivier Lusinch, 4, rue des Coudriers. 86100 Châtellerault. Tél. 49.21.75.30.
Musiciens intermittents : Michel Chenuet, 26, rue de Ruffigny. Itueil 86240 Ligugé. Tél. 49.55.04.15.
CLERMONT-FERRAND : Andrée Chauvet. Les Ducs d'Auvergne. Bât. A4, av. Ed. Herriot. 63800 Couron. Tél. 73.84.95.16.
DIJON : en attente.
GRENOBLE : **Musiciens de l'E.I.G.** : François Morin, 7, Pl. Jean-Moulin. 38000 Grenoble. Tél. 76.42.78.71.
Musiciens Intermittents : Gérard Velleca, 24, av. Malherbes. 38000 Grenoble. Tél. 76.24.28.62.
LE MANS : Marcel Legeay, Branche Variétés. 11, rue des Lavandières. 72000 Le Mans. Tél. 43.24.34.27.
LILLE : Jacques Desprez, 89, rue Vauban. 59420 Mouveaux. Tél. 20.36.16.84.
LYON : **Musiciens** : Céline Bratti, 79, rue A-Boutin. 69100 Villeurbanne. Tél. 78.84.32.00.
Danseurs : Michel Galvane, Le Logis Neuf, Estrablin 38780 Pont-Evêque. Tél. 74.58.02.78
Choristes : Marc Fournier, 23, av. J.-Jaurès. 69007 Lyon. Tél. 78.69.43.49.
MARSEILLE : **Musiciens « classiques »** : Georges Seguin, 17, Bd de la Liberté. 13001 Marseille. Tél. 91.50.48.57. A l'opéra : 91.55.14.99.
Musiciens intermittents : Gilbert Molina, Le Village. 04600 Montfort. Tél. 92.64.06.89.
Danseurs : Pierre Duprat, 39, rue du Paradis. 13001 Marseille. Tél. 91.54.13.09.
METZ : Maurice Leblan, 44, route de Borny. 57070 Metz. Tél. 87.74.05.31.
MONACO : Jean Joseph, 12, av. de Villaine. 06240 Beausoleil. Tél. 93.78.25.73.
MONTPELLIER : Denis Lardic, 5, rue Montpellieret. 34000 Montpellier. Tél. 67.60.58.58.
MULHOUSE : **Musiciens et musiciens-enseignants** : François Morela, 8, rue des Vosges. 68700 Wattwiller. Tél. 89.75.54.71.
Danseurs : Laurence Lenne, Imp. du Lavoir. 67310 Scharrachbergheim. Tél. 88.50.65.81.
NANTES : **Musiciens et danseurs** : Nicole Duval, 2, rue Voltaire. 44000 Nantes. Tél. 40.73.04.96
Danseurs : Armel Dumelié, 2, rue Voltaire. 44000 Nantes. Tél. 40.73.04.96.
NICE : Marcel Cotto, 39, rue Caffarelli. 06000 Nice. Tél. 93.96.94.01.
NIMES : **Lyriques** : Marcel Claparède, 112, route de Sauve. 30000 Nîmes. Tél. 66.23.07.44.
Intermittents : Daniel Solia, 1288, Chemin de Védelin. 3000 Nîmes. Tél. 66.62.13.16.
PARIS : **SAMUP** : 14-16, rue des Lilas. 75019 Paris. Tél. (1) 42.40.55.88.
Musiciens : François Nowak.
Danseurs du TNOP : Martine Vuillermoz.
Professeurs de danse : Mme Claude Bessy.
PAU : Patrick Hoursiangou. Maison « Mia » Abense-de-Bas. 64130 Mauléon. Tél. 59.28.07.21.
PERPIGNAN : André Dourou. U.L. CGT. Bourse du Travail. Place Rigaud. 66000 Perpignan.
RENNES : **Musiciens « classiques »** : Dominique Vercoutère La Ville es Nos 35400 St-Malo. Tél. 16 (99) 89.21.14.
Musiciens-copistes : Rémy Lemasle, 12, Square de Galicie. 35100 Rennes. Tél. 99.41.89.18.
Musiciens-intermittents : Georges Pruvost, 13, Imp. de la République. 56600 Lanester. Tél. 97.76.43.12.
Danseurs : Christian Bernard, 5, rue des Alouettes, Saint-Briac-sur-Mer. 35800 Dinard. Tél. 99.88.01.39.
ROUEN : **Musiciens et choristes** : Gilles André, 21, rue des Amiraux. 75018 Paris. Tél. 42.62.95.92 - 46.06.25.72.
Danseurs : Valérie Sender, 47-49, rue Edouard Adam 76000 Rouen. Tél. 35 88 99 62.
ST-ETIENNE : Florian Bouchon, 73, rue du Général de Gaulle. 42400 St-Chamond. Tél. 77.22.63.14.
STRASBOURG : Gilles Bramant, 15, rue d'Upsal. 67000 Strasbourg. Tél. 88.60.38.02.
TOULOUSE : **Musiciens** : Raymond Silvand, 15, rue Ingres. 31000 Toulouse. Tél. 61.62.73.05.
Danseurs : Astrid Panaras, 23, rue des Ourmets. 31150 Fenouillet. Tél. 61.70.72.73.
Intermittents Variétés : René Nierengarten, St-Martial. 82000 Montauban. Tél. 63.03.10.06
TOURS : Gilbert Flory, 36, rue Georget. 37000 Tours. Tél. 47.61.34.71.